

**PROCES-VERBAL DE L'ÉLECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT  
DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST  
SEANCE DU 30 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente juillet à neuf heures, se sont réunis à l'usine du Muy – RD25 - Quartier RABINON - 83490 LE MUY, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 23 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.

**PRESENTS :**

CAVALLIER François - LONGO Gilles - MURATET Jacques - PLANTAVIN Christelle - COLOMAR Pierre - DECARD Guillaume - SAILLET Jérôme - CAYMARIS Alain – CARROZZA François – KLINHOLFF Jean-Pierre - GERMAIN Jean-Marc

**REPRESENTES :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

VACQUIER Romain par LONGO Gilles

**ABSENTS :** CHANIOL Philippe - GIRARDIN Jean-Philippe

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PLANTAVIN Christelle

**ASSESEUR :** SAILLET Jérôme

**ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST**

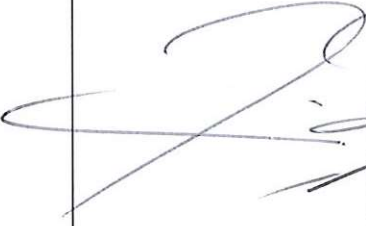
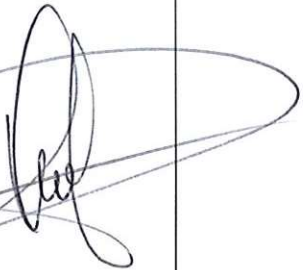
Monsieur Gilles LONGO a invité le comité syndical à procéder à l'élection du Troisième Vice-Président.

Une candidature est énoncée, celle de Monsieur François CARROZZA, 7<sup>e</sup> adjoint au Maire de Roquebrune-sur-Argens et délégué titulaire pour Estérel Côte d'Azur Agglomération. L'assemblée a procédé au vote à scrutin secret.

Monsieur François CARROZZA ayant obtenu 12 voix, soit la majorité, est élu, à l'unanimité, 3<sup>e</sup> Vice-Président du Syndicat et installé immédiatement dans ses fonctions.

## CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 30 juillet 2026 à onze heures, zéro minutes, a été signé par le président, l'assesseur et le secrétaire.

| LE PRESIDENT                                                                      | L'ASSESEUR                                                                        | LE SECRETAIRE                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |